



## **Politiques de re-connaissance et tarification de l'expertise militante** **Sarah Demart et Mireille-Tsheusi Robert**

*Plusieurs dynamiques de fédération des associations afrodescendantes ont vu le jour en vue de prétendre à une représentativité des personnes d'ascendance africaine vis-à-vis du politique ou des pouvoirs publics, de créer une force panafricaine ou de répondre à des exigences institutionnelles conditionnant l'octroi de subsides publics à une structuration de ce monde associatif. Néanmoins aucune n'a pu, et ne peut, à ce jour prétendre à une représentativité des associations ni a fortiori des populations noires ou afrodescendantes de Belgique, ni même de Bruxelles, de Flandre ou de Wallonie. Face à cet état de fait, de nouvelles manières de faire lien émergent au sein de différents espaces associatifs et permettent de dire que l'on a affaire à un certain abandon du paradigme de la reconnaissance basé sur une fédération des associations, à la faveur de modes de fédération plus circonstanciés et légers d'un point de vue organisationnel.*

En dépit de revendications portées dans les milieux afrodescendants depuis la fin des années 1990, il n'y a en Belgique aucun centre culturel africain porté par des personnes d'ascendance africaine. Cette situation constitue une véritable exception en termes de politiques publiques puisqu'il existe des centres culturels pour plusieurs « communautés » notamment maghrébine ou turque. Ce régime d'exception renvoie cependant à un point aveugle beaucoup plus structurel dans le domaine des politiques de connaissance et de reconnaissance des personnes d'ascendance africaine en Belgique et, ou des citoyens racisés comme noir.e.s.

Analysant le cadre dans lequel l'étude de faisabilité d'une « Maison des Cultures Africaines » a été diligentée, Clette-Gakuba<sup>2</sup> revient sur l'exclusion des intéressés aux différents niveaux de conception et de mise en œuvre du projet. L'auteur fait en outre la critique de la supposée neutralité institutionnelle du dispositif de consultation au regard de la racialisation qui lui est sous-jacente : des organisations « blanches » chargées de penser le dispositif de consultation et des sujets « noirs » consultés pour donner leur avis au sein d'un processus dont ils n'ont pas la maîtrise. Il en découle, dit-elle, une absence de reconnaissance des Afrodescendants en tant que sujet politique qui nous semble pouvoir être généralisée à d'autres situations et pose véritablement la question de la gouvernementalité des corps noirs en Belgique, au sens de formes et de techniques institutionnelles de pouvoir qui s'exercent en dehors de tout cadre juridiquement formalisé<sup>3</sup>. On l'appréhendera ici au travers d'une forme de résistance particulière à ce pouvoir, qui est la tarification de l'expertise militante.

---

\*\*\*\* Chargée de recherches, Observatoire du Sida et des Sexualités/Centre d'Etudes Sociologiques, Université Saint-Louis Bruxelles

<sup>2</sup> Clette-Gakuba V. (2018) "Le problème du XXe siècle est la ligne de couleur", *In Négritude et postcolonialisme*, Juillet 2018 | n° 341 | <http://www.cbai.be/revuearticle/1796/>

<sup>3</sup> Foucault M. (1975) « Pouvoir et corps », *Dits et écrits*, T. II

La tarification de l'expertise militante a émergé ces dernières années comme un enjeu central des diverses formes de cooptation temporaires dont les Afrodescendants sont l'objet, sous forme de collaboration ou de consultation<sup>4</sup> dans un contexte d'invisibilité structurelle et d'inégalité socioéconomique fortement marquée d'un point de vue racial<sup>5</sup>.

## La tarification de l'expertise militante

A travers la Maison des Cultures Africaines, un centre culturel à destination des Afrodescendants devrait donc prochainement voir le jour à Bruxelles. Une étude de faisabilité a déjà eu lieu<sup>6</sup> et la charte du centre a été rédigée<sup>7</sup>

Cependant, lors du processus de consultation des Afrodescendants, un certain nombre d'acteurs associatifs n'ont pas répondu à l'invitation des organismes ayant en charge l'étude de faisabilité (CBAI, novembre 2016) et la rédaction de la charte (CEDEM, mai 2018). Plus précisément, ils ont conditionné leur participation à un défraiement ou à une rémunération. Un poste budgétaire qui n'était pas prévu dans le financement du dispositif de consultation. Un « boycott » d'autant plus mal compris qu'il conduirait les acteurs eux-mêmes à s'invisibiliser et à se priver d'une voix dans un processus qui devrait aboutir à créer des postes.

Nous aimerions donc revenir sur les raisons ayant présidé à ce qui, au niveau de Bruxelles, a pu relever d'un front commun, à partir des premiers échanges inter-associatifs ayant eu lieu sur cette question. Cet article est le fruit d'une co-analyse inscrite dans la longue durée entre une chercheuse et une militante au sujet des politiques d'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans le monde institutionnel belge. La durée est celle d'un terrain de recherche en sociologie entamée en 2010 auprès des associations portées par des personnes d'ascendance africaine et mettant à l'agenda du débat public la question de la colonisation et des politiques raciales de la Belgique. La co-analyse renvoie à diverses traditions sociologiques, notamment l'Ecole de Chicago, divers courant des études postcoloniales et décoloniales et des études féministes, ayant mis en cause la position de surplomb analytique du chercheur. Concrètement, il en va d'une procédure extrêmement rigoureuse de double validation d'un savoir mettant en discussion différents types de matériaux empiriques et analytiques. L'objectif de cette co-construction de sens n'est pas nécessairement d'aboutir à un point de vue commun, mais de créer les conditions d'une inclusion épistémique des acteurs concernés par les savoirs qui sont produit sur eux-mêmes.

Dans ce cadre, nous souhaitons apporter une contribution à la question des politiques de reconnaissance des associations afrodescendantes à partir d'une réflexion sur l'argent et plus précisément sur la gratuité des expertises associatives.

---

<sup>4</sup> Demart S. « Militances afroféministes belges et tarification de l'expertise militante : Une nouvelle politique de reconnaissance » (titre provisoire) in Fabienne Brion, Christine Delphy, Malika Hamidi, Françoise Vergès, *Afroféminismes et féminismes musulmans*, ed. La Découverte, à paraître 2019

<sup>5</sup> Demart S., Schoumaker B., Adam I., Godin M. et. al. *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Fondation Roi Baudouin : Bruxelles (2017) (ISBN:nd) 223 pages

<sup>6</sup> Dewitte L, Etude de faisabilité concernant la création d'une maison des cultures africaines à Bruxelles, Rapport final, CBAI, février 2017.

[www.cbai.be/ressource/docsenstock/services\\_aux\\_asbl/Rapport%20CCA%20def.pdf](http://www.cbai.be/ressource/docsenstock/services_aux_asbl/Rapport%20CCA%20def.pdf)

<sup>7</sup> Par le Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège.

En novembre 2016, un mail intitulé « colère noire » circulait dans un cercle restreint de militants à l'initiative de Mireille-Tsheusi Robert. Ce mail était une réaction au processus de consultation des Afrodescendants entamé dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Maison des Cultures Africaines. Il a été suivi d'un second appel en mai 2018 intitulé « colère noire bis », toujours dans le cadre du processus de consultation lié à la Maison des Cultures Africaines, dans lequel l'activiste précisait les raisons pour lesquelles, la participation à ce genre de consultation était selon elle problématique et ne pouvait donc être gratuite<sup>8</sup>. Nous reprenons ici l'argumentaire :

**L'absence de maîtrise d'un processus de consultation** « *Nous sommes consultés en bout de course et ne voyons même pas passer la publicité des appels à projets, comme si nos organisations n'étaient pas capables de faire ces études de faisabilité* »,

**Le racisme institutionnel** « *Tous les Euro-descendants sont payés et la majorité des Afro-descendants ne le sont pas. Ces institutions sont riches, ultra riches, or, certains parmi nous ne reçoivent pas de salaire dans le cadre de leur militantisme (...)* », *les critères de sélection « qui établit ces critères ? Qu'est ce qui nous garantit que nos recommandations seront suivies ? (...) » ;*

**L'instrumentalisation politique** « *Le PS fait ça dans le cadre des élections et je n'émet pas de jugement de valeur mais on sait très bien qu'ils finiront par placer des amis, 'des fils et des filles de' ou ceux qui les ont aidés pendant la campagne électorale. Au final, nous servirons de caution morale, ils pourront dire "le directeur du centre est Blanc mais nous avons consulté nos amis noirs, on est clean' » ;*

**Le processus d'anonymisation des expertises associatives** « *Dans le rapport du CBAI, seuls les chercheurs ou les auteurs ont été cités. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que l'expertise associative ne compte pas ? Dès lors, pourquoi nous appellent-ils ? (...) ».*

La critique ne porte pas sur les institutions chargées de mener le processus de consultation en tant que telles dit-elle mais sur des « *logiques institutionnelles mainstream* » et sur le fait que « *à chaque fois (on tombe) dans le panneau* ». Ce panneau serait celui d'une cooptation temporaire au cours de laquelle est éprouvée l'expérience de la dépossession de sa propre expertise construite dans la longue durée des plaidoyers et des parcours militants. Pendant des années, la gratuité de la parole militante ne se discutait pas. L'objectif était d'être entendu, de faire porter sa voix dans des instances de décisions, d'être visible.

C'est la répétition de ces demandes d'intervention, sous forme d'interview, de témoignage ou de formation, et l'absence de retour ou de réciprocité - aux niveaux individuel et collectif- qui a amené ces acteurs associatifs à redéfinir leur position face à des politiques de re-connaissance circonstanciées, pour ne pas dire opportunes, que traduisent des modes de cooptation temporaires.

### **Cooptations temporaires et contraintes de représentativité**

La tarification de l'expertise militante est une pratique située du point de vue de la race du genre et de la classe, puisqu'elle concerne principalement des femmes noires, diplômées et que l'important bagage militant ne protège pas de la précarité socioéconomique<sup>9</sup>. Cependant, dans un contexte de pluralisme associatif, c'est aussi une

---

<sup>8</sup> Raisons qui sont à nouveau explicitées dans la Lettre ouverte adressée au Musée de Tervuren la même année, voir sur le site de Bamko.org

<sup>9</sup> Demart S., à paraître, *op. cit.*

revendication qui vient redéfinir les conditions de possibilité d'un en commun politique, donnant à voir des espace-temps de convergence autour d'accords circonstanciés entre des acteurs associatifs pouvant par ailleurs être divergents sur le plan des stratégies ou même en concurrence.

Ainsi, en 2018, après quasiment six mois de consultation et de travail avec l'hôtel de ville de la ville de Bruxelles, les associations mandatées par la conseillère communale, en charge du dossier « Place Lumumba », pour représenter les intérêts de la communauté afrodescendante, proposent une sorte de convention. Celle-ci est rédigée dans un contexte d'importantes tensions entre les associations et la commune, également entre les associations. Des tensions qui interrogent les critères de représentativité des associations, également les effets de cette cooptation sur les associations elles-mêmes soumises à l'impératif de parler d'une même voix. D'importantes divergences et de violents conflits vont éclater au cours du processus, et nécessiter une très lourde prise en charge en termes de coordination *ad hoc* hors le murs de l'hôtel de ville.

C'est alors que va émerger la question de l'argent à travers une demande de contractualisation de cette collaboration que les associations vont adresser au bourgmestre de la ville de Bruxelles dans un « projet de lettre (contractuelle) » mettant en exergue la nécessité de formaliser les missions qui sont déléguées aux associations et dans un deuxième temps de défrayer les associations pour ces missions. Le mail accompagnant la lettre précise:

*« (...) Pour rappel, nous vous avons fortement exprimé notre souci de travailler avec vous et les structures de la ville de manière formelle, officielle, contractuelle. A votre réponse, nous avons compris qu'il était administrativement lourd d'exiger une convention au sens légal du terme entre la Ville de Bruxelles et nos associations. Nous étions alors tombés d'accord qu'une lettre pouvait répondre à nos préoccupations. N'ayant rien vu venir depuis cette réunion, et ne souhaitant pas continuer de travailler dans ce qui est pour nous un flou officiel, nous avons pris la liberté de vous proposer le texte ci-joint. Veuillez le prendre comme une proposition. Toutefois, nous tenons à préciser que cette formalité est très importante à nos yeux, pour légitimer notre contribution et lui reconnaître une valeur morale effective, quand bien même nous consentirions à ce qu'elle soit très faiblement rémunérée sur le plan matériel (tel que nous l'avons proposé). »* (mail accompagnant le projet de lettre contractuelle, 6 juin 2018, adressé par le CMCLD au Bourgmestre de la ville de Bruxelles, cc les acteurs associatifs et l'équipe communale en charge du suivi du dossier).

La lettre elle-même revient sur les termes de cette cooptation/ collaboration en listant les tâches déléguées aux associations:

*Dans le cadre de cette participation, le bourgmestre de la ville de Bruxelles a chargé les associations citées ci-dessus, regroupées au sein du Collectif de fait « Collectif Lumumba-Bruxelles-30 juin 2018 » :*

- *d'élaborer un programme d'activités autour de cette inauguration, et ceci en raison de leurs activités sur les revendications liées à la Place Lumumba, de leur expertise et de leur connaissance du milieu relatif à ce sujet.*
- *d'en établir le budget ;*

- de le mettre en œuvre, si nécessaire avec le concours de toute structure publique compétente à cet effet ;
- de proposer et de valider après concertation avec le Bourgmestre, le fond et la forme du texte pour la plaque commémorative à apposer sur la future Place Lumumba. (Lettre contractuelle entre le bourgmestre de la Ville de Bruxelles et le Collectif des associations « Lumumba-Bruxelles-30 juin 2018 », 6 juin 2018, Bruxelles.

Le défraiement sollicité – 1.500 € par association (soit 6.000 € pour les quatre associations) – ne sera pas accordé en raison notamment du refus de la conseillère communale belgo-congolaise portant le projet. Pour la conseillère, l’associatif est censé être bénévole et donner du temps pour la bonne cause, elle y voit en outre un problème typique des associations afrodescendantes revenant systématiquement sur les questions de l’argent. Une insistance qui, dans le cadre d’une collaboration, suscite en outre la méfiance des pouvoirs publics pour de futurs projets. La légitimité de la demande de défraiement avait d’abord été âprement discutée dans l’entre-soi militant et son principe obtenu à la majorité et non à l’unanimité. D’un côté étaient mis en avant l’expertise de terrain nécessaire à la mobilisation du public, à la gestion des différentes sensibilités ou à la sécurisation des lieux lors de l’inauguration, les heures de réunions avec la commune, les heures de réunions liées à la préparation des réunions (et à la gestion des divergences internes liées notamment aux cultures et stratégies militantes différenciées des associations cooptées), les frais réels tels que les factures de téléphone, etc. De l’autre, le fait que l’argent ne peut être associé à la militance. Ce discours était alors tenu par de jeunes filles récemment promues par les responsables masculins de l’association. Précisons que le budget total de l’évènement entourant les trois jours de festivité associés à l’inauguration d’un Square Patrice Emery Lumumba a été évalué à environ 30.000 euros, soit 50.000 euros en comptant le matériel pour les concerts du 30 juin et la mise à disposition de l’Hôtel de ville de Bruxelles pour la conférence du 29 juin. Au regard de ce budget global, on peut avancer que le refus de défraiement est avant tout un refus de principe. Un principe soulignons-le qui n’est pas spécifique à l’Hôtel de ville, et renvoie à du structurel.

## Conclusion

Le pluralisme associatif afro-descendant est régulièrement posé comme problématique lorsqu’il s’agit de parler d’une même voix ou d’avoir prétention - ou mandat - à la représentativité. Non seulement les stratégies associatives peuvent être différentes, mais elles peuvent diverger de manière plus ou moins concurrentielles et, ou conflictuelles. L’échec des plateformes africaines et afrodescendantes semble avoir débouché sur un pluralisme associatif de plus en plus assumé, où de nouvelles manières de se fédérer émergent, sur des modes plus souples d’un point de vue organisationnel. La tarification de l’expertise militante en est une, en ce qu’elle redéfinit les conditions de possibilité d’une posture politique commune dans un contexte d’invisibilité structurelle des Afro-belges. Cette invisibilité renvoie bien sûr aux politiques de la diversité dans l’espace universitaire (moins de 1%) ou dans les associations antiracistes bénéficiant de subsides structurels (17% embauchent des Afrodescendants)<sup>10</sup>, également, à la manière

---

10 Selon l’étude de Robert et Rousseau basée sur un échantillon de 85 cadres socioculturels issus d’une grande diversité de structures. Les auteurs ne précisent pas la liste des institutions antiracistes mais les décrivent comme étant mainstream au sens où elles bénéficient de financements structurels. La

dont les dispositifs de consultation des Afrodescendants sont élaborés. Il est pour cela important d'entendre les raisons pour lesquelles les processus de consultation peuvent faire l'objet de « boycott ». Car en l'occurrence, il s'agit peut-être moins d'un boycott que d'une exigence de contractualisation d'un rapport social historiquement situé et fondamentalement brouillé par la race<sup>11</sup> qu'est celui de l'inclusion des Noirs.e.s dans la société belge.

Ainsi alors que les dynamiques de fédération des associations africaines se sont épuisées dans les luttes pour la reconnaissance d'un sujet politique, la tarification de l'expertise associative plaide pour un autre type de reconnaissance, celle de l'expertise militante. Il en va d'un déplacement majeur en termes de politique de reconnaissance, également en termes de politiques de fédération dont on a vu les difficultés en termes d'élaboration d'un discours commun et d'économie associative. Car le fait de conditionner l'accès à une parole militante par le biais d'une rémunération permet de dissocier la légitimité d'une parole politique donnée d'une contrainte de représentativité du collectif, fondamentalement ethnicisante.

Pour citer cet article : Demart S. (2018) « Politiques de re-connaissance et tarification de l'expertise militante : », In Justin M. Ndandu et Sarah Demart, *Dossier Diasporas*, Analyse n° 21, Edt. Kwandika de Bamko- Cran asbl, Bruxelles.

---

recherche concerne principalement le secteur francophone. M.-T. Robert et N. Rousseau, *Racisme anti-noirs : entre méconnaissance et mépris*, Couleurs livres, Be Pax

11 Mills C. W. (1997) *The racial contract*, Cornell University Press